

MAIRIE DE GOURBERA - LANDES
PROCES VERBAL de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 28 MAI 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 00, ce jeudi 28 mai 2020, sous la présidence d'Anne-Marie DETOUILLO, Maire sortant, Jean-Pierre COURREGES Doyen du Conseil Municipal, Philippe CASTEL, Maire élu.

Présents : CASTEL Philippe, COURREGES Jean-Pierre, DETOUILLO Anne-Marie, DUPOUY Caroline, DUSSARRAT Jean-François, LAPEBIE Marie, MAURY Alex, LEGLIZE Elsa, OREA Dominique, PEROL Marc, ROSSETTI Max.

Absent(es) :

SECRETAIRE DE SEANCE : LEGLIZE Elsa.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme DETOUILLO Anne-Marie, Maire sortant qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leur fonction.

Madame LEGLIZE Elsa a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L 2121-15 du CDGT).

1° Élection du maire ;

Le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mr Jean-François DUSSARRAT et Mr Max ROSSETTI.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- | | | |
|----|---|----|
| a. | Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. | Nombre de votants (enveloppes déposées) | 11 |
| c. | Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... | 0 |
| d. | Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... | 0 |
| e. | Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] | 11 |
| f. | Majorité absolue..... | 11 |

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CASTEL Philippe	11	ONZE

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Philippe CASTEL a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

2° Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

2020-05-28-01

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, décide par 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention :

Article 1 :

D'approuver la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Élection des adjoints

Sous la présidence de Mr Philippe CASTEL élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Élection du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 11
- f. Majorité absolue 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUSSARRAT Jean-François	11	ONZE

Proclamation de l'élection du premier adjoint

M Jean-François DUSSARRAT a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]11
- f. Majorité absolue11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAURY Alex	11	ONZE

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M Alex MAURY a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Après l'élection des Adjointes, le Maire, Philippe CASTEL procède à la lecture de la charte de l'élu local.

La séance est levée à 21h15